



Vente maison sous habilitation

Par **madyge**, le **30/05/2019** à **17:43**

Bonjour,
Je suis fils unique ,ma mère est placée en EPHAD (alzheimer)rnj'ai une habilitation familiale générale avec autorisation du juge à vendre la maison familiale . En 2014 , la maison avait été évaluée 145 000€ et aujourd'hui 193 000€. Le notaire nous dit qu'il y aura une plus value lors de la vente pour moi (succession).rnMerci de votre réponse
Cordialement

Par **Lag0**, le **30/05/2019** à **17:50**

[citation]Merci de votre réponse [/citation]
Bonjour,
Mais à quelle question ?

Par **amajuris**, le **30/05/2019** à **18:42**

bonjour,
il faudrait connaître comment est répartie la propriété de ce bien.rnsi ce bien n'est pas votre résidence principale et que vous en avez en partie la propriété, il est possible que vous ayez à payer une taxe en cas de plus value sur la vente de ce bien pour la part vous appartenant.rnmais cela n'a rien à voir avec la succession puisque votre mère est toujours vivante.rnsalutations